

COMMUNE DE LAVEYRON

Compte rendu du Conseil municipal Séance du 08 juin 2020

Le 8 juin 2020, à 19 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

Présents : Mmes BUARD Marie Pierre, LEULY-BRUYÈRE Mallory, PEROT Marie-Pierre, PLUTON Anne, THIVILLIER Hélène, VERNET Sylvaine.
MM BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, GATTI Lionel, JACQUET Hervé, PANAYE Laurent, PETIT Gilles, RICHARD Patrick, VIZIER Christian.

Absents excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme VERNET Sylvaine

Délibération n°08062020-01 : Délégation du conseil municipal au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour la durée du mandat de confier à Madame le Maire les délégations ci-dessus et prend acte que le Maire rendra compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir en application de l'article L2122-23 du CGCT

Délibération n°08062020-02 : Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :

- 1er adjoint : 19,8 % de l'indice 1027
- 2ème adjoint : 19,8 % de l'indice 1027
- 3ème adjoint : 19,8 % de l'indice 1027
- 4ème adjoint : 19,8 % de l'indice 1027

Délibération n°08062020-03 : Vote des taux

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition de la taxe foncière bâti et non bâti pour 2020 et inscrit au budget communal les crédits nécessaires

Délibération n°08062020-04 : Désignation de deux délégués titulaires au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégués titulaires au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure MM. DOSSARD Anthony et JACQUET Hervé et autorise Madame le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibération n°08062020-05 : Désignation de deux représentants pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au comité syndical du Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivants : MM GATTI Lionel et PETIT Gilles et autorise Madame le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme

Délibération n°08062020-06 : Désignation d'un délégué élu et agent au Comité National d'Action Sociale

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégué élu : Madame BUARD Marie Pierre et comme délégué agent : Madame MAGNIAT Catherine et autorise Madame le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Comité National d'Action Sociale, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibération n°08062020-07 : Désignation des délégués titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégués titulaires : MM BUISSON Thierry, GATTI Lionel, RICHARD Patrick et comme délégués suppléants : Mme VERNET Sylvaine, M. JACQUET Hervé, Mme THIVILLIER Hélène pour faire partie, avec Madame le Maire, Présidente de la Commission d'Appel d'Offres

Délibération n°08062020-08 : Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet :

<i>Service concerné</i>	<i>Montant maximum plafond</i>
<i>Administratif</i>	<i>1000 €</i>

Et autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus et prévoit au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Délibération n°08062020-09 : Aide financière pour la rénovation de l'éclairage de l'atelier technique auprès du SDED

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation de l'éclairage de l'atelier technique pour un montant de travaux de 1250 € HT subventionnable à 50 % et cède au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Le procès-verbal du conseil municipal et les délibérations sont consultables en mairie.